

Séance du Conseil régional des Pays de la Loire

24 Janvier 2008 - Hôtel de Région

-

Discours de Jacques AUXIETTE

Président du Conseil régional des Pays de la Loire

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Je voudrais vous présenter une nouvelle fois mes vœux pour cette année qui débute. Qu'elle vous apporte joies et accomplissement à tous.

J'ai eu l'opportunité de présenter en votre nom mes vœux aux personnels des services régionaux, répartis dans les 5 départements depuis le début de l'année. Ces rencontres me semblent indispensables. La Région des Pays de la Loire compte dorénavant _____ salariés et édite _____ fiches de paye.

J'ai également présenté les vœux du Conseil régional aux institutions, lundi dernier, pour la deuxième fois à l'Hôtel de Région. A cette occasion, je me suis largement exprimé sur les enjeux de l'année qui vient. En quelques mots, en ce début d'année, je voudrais y revenir.

Nous voterons au mois de juin le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, qui se risque à dessiner les Pays de la Loire à l'horizon 2025. Ce sera un moment important dans l'histoire de notre

collectivité, puisque ce sera la première fois qu'elle le fera, alors que son principe existe depuis 1995. Vous en connaissez les 5 défis :

- **le changement démographique.** L'Institut National de la Statistique nous l'a appris la semaine passée, nous sommes trois millions quatre cent cinquante cinq mille à habiter notre Région. Il y a 65 pays dans le monde, sur les 193, qui comptent moins d'habitants que les Pays de la Loire. L'attractivité de notre territoire nous apporte un renouvellement de population, mais nous connaissons comme beaucoup un relatif vieillissement. Il nous faudra être capable de faire face à ces enjeux.
- **la connaissance.** Nous avons déjà produit beaucoup sur cette question. Notre session sera l'occasion de revenir sur un de ses aspects, la culture, que nous pensons indissociables de la qualification.
- **la gestion des mutations économiques, pour l'industrie et l'agriculture ligérienne.** Là encore, nous obtenons d'ores et déjà des résultats importants, grâce à des engagements forts comme le Technocampus. Mais quand on voit aujourd'hui comment une réussite industrielle est à la merci d'une opération financière, comme nous avons peur que ce soit le cas dans la construction navale, nous voyons bien qu'il faut rester extrêmement vigilants et combatifs. Les pouvoirs publics, Etat comme collectivités, doivent pouvoir garantir une stabilité lorsqu'existent des mouvements capitalistiques. Si ce n'est pas par le droit, il nous faudra inventer, avec les banques, les outils financiers nécessaires à organiser le maintien des industries sur notre territoire.

- l'émergence d'une éco-région. Le développement économique ne peut pas se faire au détriment des ressources naturelles. Nous ne pouvons pas accepter qu'on fasse n'importe quoi du point de vue social et environnemental. C'est pourquoi nous nous sommes déclarés Région sans OGM dès le début de ce mandat. Ou encore c'est pourquoi nous avons exclu les Contrats Nouvelles Embauches des aides économiques régionales. C'est pourquoi nous avons refusé l'apprentissage à 14 ans. Autant de décisions décriées lorsqu'elles ont été prises, mais pour lesquelles le temps nous a donné pleinement raison.
- la place de la Région dans l'Europe et dans le Monde. Je disais lundi mon souhait que l'esprit grand ouvert qui nous caractérise s'exporte tout autant que nos produits manufacturés et nos services.

Les enjeux soulevés dans ce texte, ainsi que le diagnostic du territoire compris dans sa charte, ont pour l'instant emporté l'adhésion des acteurs : ainsi la Conférence Régionale d'Aménagement du Territoire a émis un avis positif unanime le 8 janvier dernier.

Réaliser ce travail de réflexion et de planification était une chose. Il a été fait, et je crois bien fait, même s'il pourra encore être amélioré par les différents éléments que les collectivités ou les citoyens voudront bien nous adresser d'ici le début du printemps.

Je mesure le chemin parcouru depuis 2004, à travers les Assises régionales, le manifeste, les schémas directeurs, qui

font l'objet d'une évaluation de leurs résultats, je pense notamment au SRDE dont nous examinons les résultats avec les acteurs économiques chaque année. Le SRADDT donne une cohérence dans nos actions, et organise l'intervention régionale dans chaque bassin de vie et fixe le cap de l'action régionale.

Mais donner corps à ces défis, les rendre compréhensibles par les acteurs et les populations, les traduire dans les actions concrètes de notre collectivité, ce sera un défi encore plus complexe.

C'est ce que nous allons faire, à l'automne prochain.

- Nous présenterons aux ligériens, directement dans leurs bassins de vie, les besoins et atouts de la Région repérés à l'occasion du SRADDT, en détaillant plus précisément à chaque fois la situation du territoire où ils vivent et travaillent.
- Et nous leur présenterons également
 - notre vision de leur développement,
 - ce que nous nous engageons à faire pour y contribuer, notamment à travers notre futur Agenda 21,
 - et nous en débattons avec eux.

Cette nouvelle étape de démocratie territoriale, qui fera écho aux Assises de 2005, aura pour objectif de construire avec la société ligérienne un plan d'action répondant concrètement aux besoins et aux aspirations de nos territoires et qui soit cohérent avec un véritable développement durable.

J'ajoute qu'au préalable, à la rentrée de septembre, je proposerais aux nouveaux élus du mois de mars, ainsi qu'aux nouveaux conseils de développement, une présentation de notre démarche, en même temps que les dispositifs régionaux qui pourront venir en appui de leurs politiques.

Cet Agenda 21 s'appuiera sur les 4 piliers de notre stratégie de développement, valable à l'international comme dans notre territoire :

- le développement d'une industrie durable,
- l'essor de progrès vitaux,
- le soutien aux talents créatifs,
- et l'invention de nouvelles pratiques sociales. Elles seront bien éloignées de celles en vogue aujourd'hui dans les palais ministériels. J'en profite, mes chers collègues pour vous dire que les 84 communes qui ont choisi de mettre en place le service minimum dans les écoles en Pays de la Loire représentent en fait moins de 5% de la population. La gauche ne gérant pas encore les 95 % restant, on peut en déduire qu'à l'instar du service minimum dans les transports, l'immense majorité des élus locaux, de toutes obédiences, prennent cette mesure pour ce qu'elle est : Une Mesure Politicienne et Electoraliste. Ce n'est en tout cas pas ainsi que nous comprenons la responsabilité politique.

A propos de responsabilité, je voudrais m'arrêter quelques instants sur le procès Erika qui s'est déroulé la semaine passée.

Ce jugement est exemplaire par ses trois dimensions :

- • il a trouvé les responsables et puni les coupables,
- • il rembourse aux associations, aux collectivités et à l'Etat les frais engagés pour la remise en état de nos côtes,
- • il reconnaît l'atteinte à la réputation et à l'image des plaignants, et par là même le préjudice écologique.

La Région des Pays de la Loire et l'AIOLS, l'Association Interrégionale Ouest Littoral Solidaire ont une grande responsabilité dans l'éclosion de ce dernier. Ce sont les travaux du professeur François Bonnieux, de l'institut national de recherche agronomique, commandés en 2006 par l'AIOLS sous l'impulsion de Yann Hélyar, qui en ont défini les fondements.

Puis Jean-Yves Le Drian, Président de la Région Bretagne, Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes, Joël Batteux, le maire de Saint-Nazaire, Loïc Le Meur, maire de Ploemeur et Jacques Lambert, maire de Pornichet ont décidé de se joindre à nous pour plaider une telle cause.

En faisant ce choix audacieux, en le défendant au procès devant la cour, nous avons fait avancer la cause de l'environnement. Si l'Etat nous avait suivi sur ce terrain, il aurait pu obtenir réparation du préjudice subi par les côtes françaises dans une toute autre proportion. Il me semble que, désormais, les responsables du transport maritime, quels qu'ils soient, hésiteront sans doute à prendre le risque de faire naviguer au large de nos côtes des bateaux-poubelles, sachant qu'ils s'exposent à des condamnations extrêmement lourdes. Mais au-delà, une nouvelle notion a

vu le jour dans le droit français, qui nous fait avancer dans le sens d'une plus grande responsabilité.

Les sommes qui nous seront versées comme réparation des préjudices - 1,7 millions pour le préjudice économique et 3 millions pour le préjudice moral - nous permettront, entre autres, de poursuivre nos travaux sur la notion et le chiffrage du préjudice écologique. Il semble que RINA ait fait appel. Ce travail doit nous permettre, à nous comme à l'ensemble des collectivités, de faire prendre tout son sens au préjudice écologique.

Avant de passer la parole à Yannick VAUGRENARD pour la présentation du budget primitif 2008, je voudrais tout simplement vous faire lecture d'un texte, dont je vous préciserai l'auteur une fois que je l'aurai lu. Il parle du rôle des Régions, de fiscalité et de décentralisation :

« Quelle que soit la configuration politique de notre pays et du Parlement, quel que soit le volontarisme politique national évidemment souhaitable ; il n'y aura

- pas de France forte, de croissance forte et durable,*
 - pas de politique d'innovation et de développement économique partagée sur l'ensemble du territoire national et par l'ensemble du tissu des PME,*
 - pas de politique d'emploi formation adaptée à la diversité des territoires,*
 - pas de politique efficace de développement durable,*
 - pas de cohésion territoriale et sociale élargie,*
- sans échelon régional renforcé.*

Le gouvernement a annoncé simultanément une pause de la décentralisation et sa volonté de clarifier les rôles entre Etat, Régions et Départements

La pause ne saurait être une politique de statu quo ou au fil de l'eau, d'autant que les acteurs locaux, les citoyens, les contribuables et les électeurs nous demandent, à juste titre, allègement, responsabilité et clarification.

Ils rejoignent ce que dit l'OCDE, qui n'est ni de droite ni de gauche, lorsqu'elle dénonce le manque de lisibilité et le trop grand nombre d'acteurs en matière d'innovation. L'OCDE déplore aussi, comme d'ailleurs la Cour des Comptes, le trop grand nombre de doublons entre administrations d'Etat maintenues par immobilisme, routine ou par défiance et administrations territoriales nouvelles dans les mêmes domaines de compétences.

Le Président de la République lui-même à dénombré, en venant à Strasbourg, l'existence de 97 directions régionales de ministères, délégations d'organismes ou d'agences nationales, bref trois fois plus d'administrations d'Etat en région que de ministères !

Une situation unique en Europe. Si cela était un gage de succès et d'efficacité, cela se saurait, nous serions sans discussion, champions d'Europe ou du monde toute catégorie !

Oui, disons le, les Régions, ont, dans bien des domaines stratégiques, vocation à fédérer, unifier, regrouper et à

être chefs de file, et pas seulement vocation, face à chaque problème, à fabriquer des schémas sans pouvoir d'application réel.

Cette vocation n'est pas seulement un droit. Elle nous oblige, avec l'appui d'une loi que je souhaite, à apporter notre contribution propre à la satisfaction de l'attente forte et légitime de simplification et de clarification.

*Les Régions et les Départements doivent accepter de clarifier leurs interventions réciproques et si tous les financements croisés sont loin d'être condamnables, il faut pour le moins créer l'obligation de désigner entre eux, thème par thème, sujet par sujet, un chef de file, avec un contenu juridique réel, afin que le citoyen, l'acteur, l'électeur sache qui répond et est tenu de répondre à quoi.
(...)*

Enfin, vous me permettrez de finir par 2 notes plus politiques :

Les finances d'abord

Les régions dont les ressources et dépenses représentent 1% de la dépense publique française, un des niveaux les plus faibles de toute l'Europe, ne peuvent être sérieusement rendues responsables ni du surendettement public, ni de la surfiscalité française.

Cela ne nous dispense évidemment pas de devoir être irréprochables et vigilants quant à l'efficacité de notre action et quant à la modération et la justesse de la politique fiscale pratiquée en région.

Mais le rôle moteur, le poids croissant du ferroviaire, le rôle de levier, (...) cela nous autorise à revendiquer des marges d'action, y compris fiscales, appropriées, modernes, transparentes, ce qui, il faut le dire, n'est pas assuré - aujourd'hui et surtout pas dans 3 ou 4 ans.

Ensuite la décentralisation.

La régionalisation est aujourd'hui mise en question, accusée de dérives tant pas une partie de nos concitoyens, comme dans nos formations politiques respectives, défiée par une partie importante de la haute administration publique, sans oublier tel ou tel intellectuel parisien en vue, qui se penche avec condescendance sur la Province, renforçant ainsi les corporatismes plus anciens et même historiques. Renforçant aussi une culture politique commune qui confond allègrement unité et uniformité, égalité et centralisation, fait l'amalgame entre autorité locale et démagogie électorale.

Face à ce blocage, il nous appartient de part et d'autre, majorité et opposition, de guérir la décentralisation régionale de la maladie infantile qui aujourd'hui la frappe. En étant exemplaires dans la gestion, convainquants et combatifs en faveur de l'idée de région et de démocratie régionale, pertinents dans l'argumentation. Pour donner enfin aux Régions les moyens de devenir cet indispensable et indiscutable échelon déjà imaginé par le Général de Gaulle, qui permettra à la France de mieux se reconnaître elle-même, de mieux se mobiliser et de se moderniser vraiment. »

Voilà. A quelques détails près, j'aurai pu écrire ce texte. Il a mon accord le plus complet.

Je ne maintiendrai pas plus longtemps le suspense. Ce discours a été prononcé en ouverture du Congrès de l'Association des Régions de France le 6 décembre 2007 au parlement européen par Adrien Zeller, président de la Région Alsace. Avant que nos débats ne commence, il me semblait utile que vous en ayez pris connaissance.

Je passe la parole à Yannick Vaugrenard pour la présentation du budget primitif 2008. Sous sa responsabilité, avec l'appui du Directeur Général des Services et ses équipes, la Région a su se doter d'outils budgétaires et fait preuve d'une rigueur dans la gestion de ses choix financiers que je qualifierai de remarquable . Un niveau d'investissement sans précédent - nous sommes la Région qui investit le plus depuis 3 ans - une programmation qui donne de la visibilité aux acteurs économiques, une exécution rigoureuse, telles sont les caractéristiques du budget de la Région des Pays de la Loire. Dans un contexte pourtant difficile, nous réussirons même cette année à limiter la croissance des ressources fiscale pour prendre en considération les difficultés de pouvoir d'achat que connaissent l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous souhaite de bons travaux !